

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
LE JEUDI 19 SEPTEMBRE 2019, À 18H30

PREMIER PROJET DE RÉOLUTION NUMÉRO PP-129

PROJET PARTICULIER VISANT À PERMETTRE LA CONSTRUCTION ET L'OCCUPATION D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL SITUÉ AU 16330, RUE BUREAU À DES FINS DE L'USAGE « HABITATION COLLECTIVE » SUR LE LOT 1876 189 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL – DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES

PRENEZ AVIS QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 3 septembre 2019, le premier projet de résolution numéro PP-129, lequel porte le titre ci-dessus mentionné.

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), ce premier projet de résolution sera soumis à une assemblée publique de consultation le **jeudi 19 septembre 2019 à compter de 18 h 30 à la Maison du citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est, salle J.C. Victorien Roy** (salle du conseil).

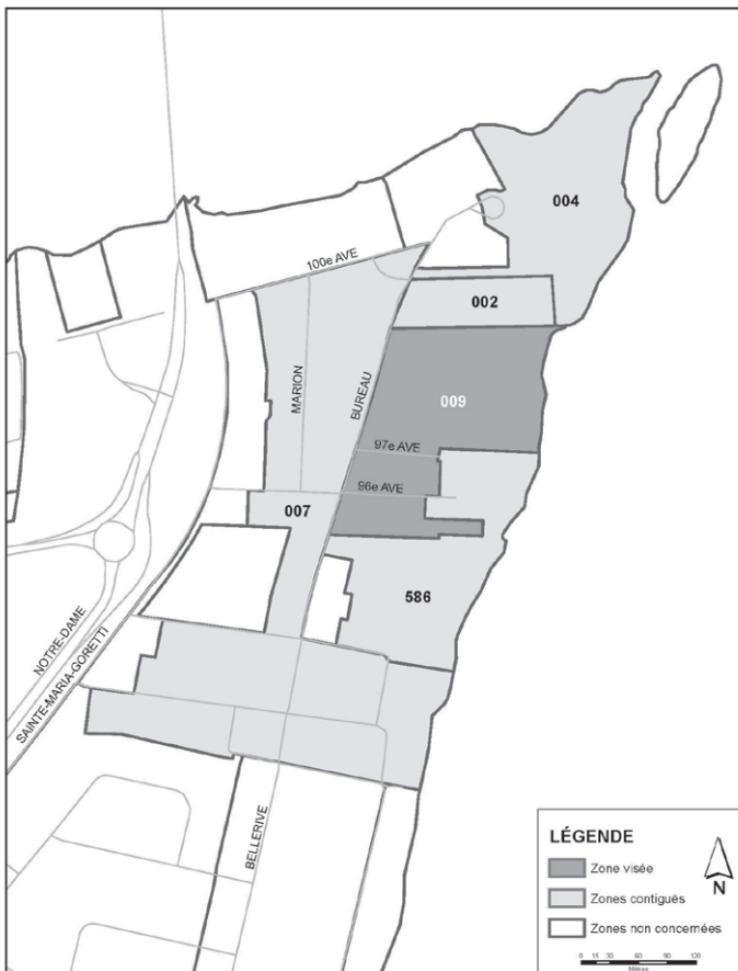
QUE l'objet de ce premier projet de résolution vise la construction d'un bâtiment résidentiel de type « Ressource intermédiaire » comprenant cent-quatre (104) chambres avec services destinés à des personnes âgées en lourde perte d'autonomie.

QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement ou tout membre du conseil désigné par elle, expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet.

QUE ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de résolution vise la zone numéro 009. Les personnes intéressées de la zone visée et des zones contiguës numéro 002, 004, 007 et 586 telles qu'identifiées au plan ci-contre, pourront éventuellement participer à une procédure d'approbation référendaire pour les dispositions du projet de résolution, si elles en manifestent le désir.

Le plan ci-dessous illustre la zone visée et les zones contiguës.



QUE ce premier projet de résolution et le plan ci-contre sont disponibles pour consultation dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, le 11 septembre 2019.

Le secrétaire d'arrondissement
Charles-Hervé Aka, LLM., OMA

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/rdp-pat